

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- 13 AVRIL 2016 -**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	22
Présents	17
Absents	05
Votants	21

Le treize avril deux-mille seize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Macé, sous la présidence de Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 avril 2016.

Présents : Monsieur Christian CLÉMENT, Monsieur José COLLADO, Madame Noëlle POIRIER, Monsieur Didier THÉVENARD, Monsieur Franck QUÉRU, Madame Annick JARRY, Monsieur Sylvain JARRY, Madame Thérèse LETINTURIER, Monsieur Yvon FRÉMONT, Monsieur Denis DUGRAIS, Monsieur Christian GUERIN, Madame Isabelle GARNIER, Monsieur Daniel CORBIERE, Madame Virginie DREUX-COUSIN, Monsieur Stéphane ANDRIEU, Madame Isabelle MICALAUDIE, Monsieur Samuel RADIGUE.

Absents: Monsieur Jacques DALMONT, Madame Armelle DESTAIS, Monsieur Marc MAILLARD, Madame Nadège QUENTIN, Madame Chantal LEUDIERE.

Délégations : Monsieur Jacques DALMONT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Christian CLEMENT, Madame Armelle DESTAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Sylvain JARRY, Monsieur Marc MAILLARD avait délégué Monsieur Christian GUERIN, Madame Nadège QUENTIN avait délégué ses pouvoirs à Madame Noëlle POIRIER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Virginie DREUX-COUSIN est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES 2016 - TEOM.

- Vu la délibération en date du 26 septembre 2011 instituant la TEOM sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011 portant adhésion de la commune de La Ferté-Macé au SIRTOM de la Région Flers-Condé.

- Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 3 en date du 29 décembre 2014 portant transfert de compétences au profit de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 et 1379-0 bis.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- MAINTIENT à 11,88 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2016 correspondant à une recette attendue de 712 626 €.

- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA FERTÉ-ST MICHEL.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ Communauté de Communes La Ferté-St Michel :

- Dépenses de fonctionnement	:	8 603 876,99 €
- Recettes de fonctionnement	:	9 883 640,49 €
- Dépenses d'investissement	:	2 285 322,88 €
- Recettes d'investissement	:	1 599 987,63 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT HAMEAU JACOTIN.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement Hameau Jacotin.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ Lotissement Hameau Jacotin :

- Dépenses de fonctionnement	:	472 861,58 €
- Recettes de fonctionnement	:	472 861,58 €
- Dépenses d'investissement	:	481 396,77 €
- Recettes d'investissement	:	165 498,39 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement Hameau Jacotin.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT CHEMIN DE BÂT.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement Chemin de Bât.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ **Lotissement Chemin de Bât :**

- Dépenses de fonctionnement	:	0 €
- Recettes de fonctionnement	:	0 €
- Dépenses d'investissement	:	0 €
- Recettes d'investissement	:	0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement Chemin de Bât.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT ÉCO-QUARTIER DE CLOUET.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement Éco-quartier de Clouet.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ **Lotissement Eco-Quartier de Clouet :**

- Dépenses de fonctionnement	:	0 €
- Recettes de fonctionnement	:	0 €
- Dépenses d'investissement	:	0 €
- Recettes d'investissement	:	0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement Éco-quartier de Clouet.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT LA BARBÈRE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement La Barbère.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ **Lotissement La Barbère :**

- Dépenses de fonctionnement	:	0 €
- Recettes de fonctionnement	:	0 €
- Dépenses d'investissement	:	0 €
- Recettes d'investissement	:	0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement La Barbère.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT LA POMMERAIE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement La Pommeraie.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ Lotissement La Pommeraie :

- Dépenses de fonctionnement	:	0 €
- Recettes de fonctionnement	:	0 €
- Dépenses d'investissement	:	0 €
- Recettes d'investissement	:	0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement La Pommeraie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOTISSEMENT ZONE BELLEVUE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, ayant présenté et commenté le compte administratif 2015 du budget du lotissement zone Bellevue.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de Communes et président de la séance fait procéder au vote pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

■ Lotissement Zone Bellevue :

- Dépenses de fonctionnement	:	0 €
- Recettes de fonctionnement	:	0 €
- Dépenses d'investissement	:	0 €
- Recettes d'investissement	:	0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2015 du budget du lotissement zone Bellevue.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET CDC LA FERTÉ-ST MICHEL - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	+ 681 796,64
Résultat antérieur reporté :	+ 597 966,86
Résultat à affecter :	+ 1 279 763,50
Besoin de financement :	+ 685 335,25
Solde des restes à réaliser :	+ 365 744,68
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	+ 439 682,75
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	+ 1 279 763,50
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget CDC LA FERTÉ-ST MICHEL pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET HAMEAU JACOTIN - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget HAMEAU JACOTIN pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN DE BÂT - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget lotissement CHEMIN DE BÂT pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT ÉCO-QUARTIER DE CLOUET - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget lotissement ÉCO-QUARTIER DE CLOUET pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LA BARBERE - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget lotissement LA BARBERE pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LA POMMERAIE - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget lotissement LA POMMERAIE pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET LOTISSEMENT ZONE BELLEVUE - EXERCICE 2015.

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'année 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le compte de résultat du Budget lotissement ZONE BELLEVUE pour l'exercice 2015 selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

BUDGET PRIMITIF 2016 - CDC.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - CDC.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 9 238 076,00 € et en investissement pour un montant de 6 380 024,52 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - CDC (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - HAMEAU JACOTIN.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - HAMEAU JACOTIN.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **649 365,19 €** et en investissement pour un montant de **468 771,77 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - HAMEAU JACOTIN (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - CHEMIN DE BÂT.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - CHEMIN DE BÂT.

Le budget présente un fonctionnement d'un montant de **37 823,51 €** et en investissement pour un montant de **36 623,51 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - CHEMIN DE BÂT (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT ÉCO-QUARTIER DE CLOUET.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT ÉCO-QUARTIER DE CLOUET.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **24 302,99 €** et en investissement pour un montant de **15 679,60 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT ÉCO-QUARTIER DE CLOUET (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT LA BARBERE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT LA BARBERE.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **24 302,99 €** et en investissement pour un montant de **15 679,60 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT LA BARBERE (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT LA POMMERAIE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT LA POMMERAIE.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **180 198,11 €** et en investissement pour un montant de **179 848,11 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT LA POMMERAIE (vote par chapitre).

BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT ZONE BELLEVUE.

Monsieur Franck QUERU, Vice-Président en charge des Finances, présente et commente le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT ZONE BELLEVUE.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **67 886,90 €** et en investissement pour un montant de **67 686,90 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016 - LOTISSEMENT ZONE BELLEVUE (vote par chapitre).

COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET CDC.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d'adopter le compte de gestion 2015 du budget de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel tel qu'il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET HAMEAU JACOTIN.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d'adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Hameau Jacotin tel qu'il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Hameau Jacotin.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET CHEMIN DE BÂT.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d'adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Chemin de Bât tel qu'il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Chemin de Bât.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ÉCO-QUARTIER DE CLOUET.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d’adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Éco-quartier de Clouet tel qu’il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Éco-quartier de Clouet.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT LA BARBERE.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d’adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement La Barbère tel qu’il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement La Barbère.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT LA POMMERAIE.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d’adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement La Pommeraie tel qu’il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement La Pommeraie.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ZONE DE BELLEVUE.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, propose d'adopter le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Zone Bellevue tel qu'il a été arrêté par Madame BEN GUIGUI, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015 du budget du lotissement Zone Bellevue.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA FERTÉ-ST MICHEL.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, rappelle à l'assemblée les taux d'imposition de la Communauté de Communes pour l'exercice 2015 et propose de les maintenir ainsi pour 2016.

TAXES	RAPPEL 2015	2016
	CDC	
Taxe d'habitation	11,60 %	11,60 %
Taxe foncière bâti	9,68 %	9,68 %
Taxe foncière non bâti	18,45 %	18,45 %
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	23,87 %	23,87 %

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux d'imposition des quatre taxes locales pour l'année 2016 en les laissant au même niveau que pour l'année 2015, comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) SOCIAL(E) POLYVALENT(E).

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, informe l'assemblée que suite au départ à la retraite d'un agent de la direction des affaires sociales et de la jeunesse, affecté au Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS) dans le cadre du dispositif de mutualisation des services, les missions du (de la) futur(e) collaborateur(trice) ont été redéfinies.

En conséquence, il y aurait lieu de procéder à la création d'un poste de conseiller(ère) social(e) polyvalent(e).

Les missions affectées à ce poste seraient les suivantes :

- assurer la polyvalence de l'accueil du CIAS, l'instruction et le suivi des aides financières facultatives.
- accompagner les bénéficiaires de l'aide alimentaire et effectuer le suivi administratif du dispositif.
- suivre divers dispositifs en lien avec les missions du CIAS.
- participer aux différentes réunions partenariales sur les dispositifs d'insertion socioprofessionnel, le logement, la santé...

- développer et animer des actions collectives de prévention, d'animation et de développement social en lien avec le projet de service.

Ce poste relèverait de la catégorie B et pourrait être pourvu par un agent titulaire d'un grade d'un des cadres d'emplois suivants :

- rédacteurs territoriaux.
- assistants territoriaux socio-éducatifs.
- animateurs territoriaux.

Le poste de conseiller(ère) social(e) polyvalent(e) pourrait être pourvu pour une durée maximale de un an par un agent non titulaire s'il n'y avait pas de candidats stagiaires, titulaires ou inscrits sur liste d'aptitude, correspondant au profil déterminé. Dans cette hypothèse, la personne retenue serait alors rémunérée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (indice brut 350).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCÉDE à la création d'un poste de conseiller(e) social(e) polyvalent(e) selon les conditions précitées.**

- **CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de ce dossier.**

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME « LA FERTÉ-MACÉ ET SA RÉGION » POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2016.

L'article 1 du décret n°2011-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques donne l'obligation de conclure une convention pour toutes les subventions dont le montant dépasse la somme de 23 000 €.

En 2013, le Conseil Communautaire a décidé le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme, anciennement dénommé « Office de Tourisme du Pays Fertois, d'Andaine et du Houllme », d'un montant de 29 000 €. Cette somme comprenait la contribution liée à l'adhésion de 1,50 € par habitant, multipliée par 6716 habitants pour la CDC La Ferté-St Michel soit un montant de 10 074 € et une subvention exceptionnelle de 19 926 €. En 2014 et 2015, la subvention a été maintenue à **29 000 €** malgré la baisse de population.

Pour 2016, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire à nouveau la même somme, soit une subvention de **29 000 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE l'attribution d'une subvention de 29 000 € à l'Office de Tourisme « La Ferté-Macé et sa Région » au titre de l'année 2016.**

- **CHARGE Monsieur le Président de signer la convention afin d'effectuer le versement de la subvention annuelle 2016.**

- **CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.**

REQUALIFICATION DU QUARTIER JACQUES PREVERT - PREMIERE PHASE DE REALISATION - ÉTUDE COMPLEMENTAIRE.

Monsieur Christian CLEMENT, Vice-Président, rappelle à l'assemblée qu'en 2012 une étude avait été menée pour définir un projet de requalification du quartier Jacques Prévert.

Afin de lancer la première phase de réalisation de ce projet, une étude complémentaire a été confiée au cabinet ORPUS afin d'adapter le projet aux évolutions du quartier (création d'un centre social et d'un FJT) et aux décisions qui ont pu être prises récemment notamment en matière de démolitions, et accompagner les différents maîtres d'œuvre dans le lancement de l'appel d'offre.

Cette étude se monte à **8 550 € TTC** et pourrait être cofinancée par la Communauté de Communes et les deux bailleurs présents sur le quartier à parts égales (1/3 chacun).

Il y aurait donc lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir pour permettre ce cofinancement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir pour permettre un cofinancement de la part d'ORNE HABITAT et de la SAGIM pour l'étude complémentaire préalable au lancement de la première phase de réalisation du projet de requalification du quartier Jacques Prévert.

- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
FAIT A LA FERTÉ-MACÉ,
LE VICE-PRÉSIDENT,
CHRISTIAN CLÉMENT